

Flash Harmonie



Printemps 2012

Le Mot de la coordination

Le Printemps,

Quelle belle saison! Le soleil nous réchauffe. Les bernaches reviennent à grandes envolées. Plus de glace et de grand froid pour ralentir les sorties.

C'est également le temps du renouvellement des cartes de membres. Plusieurs d'entre vous ont déjà payé jusqu'en mars 2013. Je vais donc insérer dans cet envoi, la feuille de description aux personnes concernées par le renouvellement. Vous aurez jusqu'au 31 mai 2012 pour être dans les normes de paiement.

Ainsi la prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 31 mai 2012 à 19h00 au 928, du Fédéral. Réservez dès maintenant cette date à votre agenda.

Dans un autre ordre d'idée, une quinzaine de personnes ont participé à l'activité de la

Cabane à sucre à l'Érablière Érabilis. Quel régal! Des mets préparés maison et savoureux, je vous la recommande.



Je profite de l'occasion pour souhaiter un prompt rétablissement à Catherine, Laurie-Anne, Yann et René.

Nous sommes actuellement à la préparation d'un nouveau site internet. Nous espérons vous en faire la présentation à la prochaine assemblée générale annuelle.



Dans ce numéro :

Mot de la coordonnatrice	1
Société de transport adapté	1
Volet impôt	2
Recherche de Vitapath	3
Programme de voile adapté	3
Botox et vessie neurogène	4

STS

Du nouveau à la Société de transport de Sherbrooke !

Vous pouvez réserver votre transport en ligne

<http://www.sts.qc.ca/Transport-adapte/Contact-et-reservation>

Nouveaux volets au crédit d'impôt pour aidant naturel

Premièrement, le crédit d'impôt pour aidant naturel sera désormais offert aux personnes exerçant ce rôle auprès de leur conjoint ou conjointe et à celles exerçant ce rôle auprès d'un proche âgé de 18 ans ou plus avec qui elles cohabitent.

Avec la création de ces deux nouveaux volets, le gouvernement reconnaît le rôle d'aidant naturel qu'une personne peut jouer pour son conjoint ou sa conjointe, mais aussi pour une autre personne qui cohabite avec elle (par exemple, un enfant majeur). Ainsi,

le rôle d'aidant naturel ne se limite plus seulement à un citoyen qui héberge une personne handicapée.

Le montant du crédit pour aidant naturel prenant soin de son conjoint est de 591 \$ pour 2011.

En ce qui concerne le volet "cohabitation", le montant peut atteindre 1 075\$, soit le même montant que pour le volet "hébergement", qui existait déjà.



IMPÔT

Crédit d'impôt : Activités artistiques

Le fédéral propose un crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants. Ce crédit entre en vigueur cette année. Le crédit correspond à 15% d'un montant de au plus 500\$ de dépenses admissibles dans l'année engagée pour chaque enfant inscrit dans toutes activités artistiques, culturelle, récréative, développement qui :

Est âgé de moins de 16 ans au début de l'année dans laquelle les dépenses sont payées;

Est âgé de moins de 18 ans au début de l'année dans laquelle les dépenses sont payées si l'enfant est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

De plus, si les dépenses admissibles payées pour un enfant admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées un crédit additionnel de 500\$ peut être demandé pour cet enfant.

C'est une bonne nouvelle pour les parents qui ont besoin de soutien financier!

Les autres programmes et subventions

Vous pouvez avoir droit aux déductions fiscales pour enfants handicapés à charge ou pour personne handicapée au provincial et au fédéral.

À ce sujet, l'office des personnes handicapées du Québec a produit le «Guide des mesures fiscales à l'attention des personnes handicapées, de leur famille et leurs proches que vous pouvez consulter sur son site internet au : www.ophq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également demander les formulaires et brochures explicatives à Revenu Québec :

Les personnes handicapées et la fiscalité (IN-133) au 1-800-267-6299 ou www.revenu.gouv.qc.ca, et à

L'Agence du revenu du Canada Renseignements concernant les personnes handicapées (RC4064).

2ième étape de la recherche de Vitapath sur le spina-bifida

Ce groupe de recherche, basé aux États-Unis, étudie les relations génériques dans le spina-bifida. Nous avons annoncé l'an dernier la première étape de leur recherche, car ils cherchaient des participants prêts à donner un échantillon de salive. Nous savons que certains de nos membres avaient répondu à cet appel.

Vitapath nous a écrit à nouveau pour nous dire que la 2e étape du Spin Bifida Genetics Research Project est en marche. Cette étude est conçue pour voir si leurs premiers résultats se confirment. Leur espoir est de développer un test très simple permettant d'identifier les femmes qui ne sont pas protégées adéquatement par la protection standard de consommation d'acide folique, depuis avant la conception.

Dans le cas de ces femmes, on pourrait alors envisager que des médecins leur prescrivent des doses plus élevées d'acide folique. Si ce sujet de recherche vous intéresse, vous pouvez visiter le site www.sbgenetics.org (anglais seulement). Les femmes qui souhaitent participer à cette recherche trouveront sur le site un questionnaire à remplir pour s'engager et demander un kit de prélèvement de salive, pour elles et leurs enfants qui ont le spina-bifida. Tout comme pour la première étape, le kit de salive vous sera envoyé accompagné d'une enveloppe-réponse dont les frais postaux sont prépayés.

De plus, l'équipe de recherche offre la possibilité aux participants de recevoir une carte-cadeau de 10\$ ou

de demander à Vitapath de faire un don en argent équivalent à l'Association de spina-bifida de leur choix, pour chaque échantillon de salive reçu.

Renseignement complémentaire, communiquer à :

Spina-Bifida Genetics Research Project

348 Hatch Drive

Foster City, CA 94404

Ou 866-575-0110 ou info@sbgenetics.org



Programme de voile adapté saison 2012

PROGRAMME DE VOILE ADAPTÉE SAISON 2012

L'Association de voile adaptée invite, au Club nautique du Petit lac Magog, les personnes à mobilité réduite de 10 à 110 ans à la saison 2012 qui débutera le 2 juin et se terminera à la fête du Travail inclusivement. Le Club est situé au 8683, rue Saroy 2 à Deauville. Notre bateau, un Martin 16, est adapté et sécuritaire.

Venez découvrir les plaisirs de faire de la voile adaptée en laissant votre fauteuil roulant sur le quai pour prendre le large. Le Martin 16 est un voilier conçu pour répondre aux besoins des marins à mobilité réduite, y compris

ceux pour qui l'usage des bras est limité ou qui ne peuvent pas les utiliser. Pour ce faire, un équipement électronique est mis à votre disposition. De plus, le voilier est muni d'une quille spéciale qui l'empêche de chavirer.

Votre séance de voile coûte 15 \$. l'heure. Pour ceux et celles qui souhaitent faire régulièrement des sorties de voile, nous vous offrons un forfait de 75 \$ pour la saison. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de payer par chèque à l'ordre de **AQVA-Estrie. Si vous payez en argent comptant, ayez le montant exact s'il vous plaît.** Ce sera plus facile.

Les enfants de 10 à 15 ans peuvent faire de la voile adaptée, mais doivent **obligatoirement** être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur majeur.

Vous devez, **obligatoirement** et sans exception compléter, lors de votre première sortie, la fiche médicale, la fiche de renonciation ainsi que le formulaire d'adhésion. Ces procédures sont mises en place pour des raisons de sécurité et pour les assurances. Les informations concernant votre condition physique et vos besoins particuliers au niveau du positionnement sont très utiles aux moniteurs, qui aident à votre transfert ou qui vous accompagnent dans le voilier. Soyez assurés que ces informations seront traitées en toute confidentialité.

Vous pouvez faire de la voile, les vendredis, samedis et dimanches de 10 h à 17 h. Les réservations se font en communiquant directement au Club nautique du Petit lac Magog au (819) 864 6130. N'oubliez pas que le transport adapté de Sherbrooke se rend au Club. Réservez votre transport. Les lieux ainsi que la salle de bain sont accessibles.

Ann Morin, coordonnatrice

Flash Harmonie

ASBHE
928, du Fédéral
Sherbrooke, Qc.
J1H 5A7

Téléphone : 819-822-3772
Télécopie : 819-822-4529
Messagerie : asbhestrie@hotmail.com



Les articles, reportages et commentaires dans le Flash Harmonie relèvent de la responsabilité de leurs auteurs. La rédaction se réserve le droit et/ou résumé les textes afin de maintenir un niveau de qualité. Si vous avez des questions ou articles à faire paraître, n'hésitez pas à nous contacter si y a quoi que

Approbation du Botox par Santé Canada pour le traitement de la vessie

Santé Canada a donné son approbation à l'utilisation du Botox pour le traitement de la vessie neurogène associée à la SP et aux lésions médullaires (de la moelle épinière). Le Botox est une neurotoxine puissante qui bloque temporairement les connexions entre les nerfs et les muscles, ce qui entraîne une relaxation de durée limitée du muscle traité. Lors de essais cliniques, des injections de ce médicament ont permis de atténuer la spasticité de muscles précis durant une période de trois

à neuf mois.

L'injection de Botox doit être réalisée par cystoscopie, soit une procédure qui permet au médecin de voir l'intérieur de la vessie et qui peut exiger qu'une anesthésie générale soit pratiquée.

Selon les recommandations de Santé Canada, une dose de 200 U de Botox peut être administrée aux personnes dont l'incontinence urinaire est causée par une hyperactivité neurogène du détrusor, c'est-à-dire dont l'origine est neurologique.



Référence :
Info-SP 2012